

Depuis le 7 mars 2017, la mairie n'est plus habilitée à instruire les dossiers de renouvellement ou de création de Carte Nationale d'Identité. Il faut s'adresser à la Mairie de Mont-Louis (6 Boulevard Vauban, 04-68-04-21-97) ou à la Mairie de Saillagouse (Impasse Oliva, 04-68-04-72-89)

Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés avant de se rendre en Mairie (cliquez sur le lien suivant: [Site ANTS](#)).

Vous devez apporter :

1. Deux photographies d'identité récentes et identiques, de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm.
2. Votre ancienne carte nationale d'identité.
3. Un justificatif d'état civil, c'est-à-dire, un extrait de votre acte de naissance ou le livret de famille des parents et votre livret de famille tenu à jour.
4. Un justificatif de domicile ou de résidence.
5. Un justificatif de nationalité française.

Si vous êtes né(e) en France de parents étrangers, faites une demande de certificat de nationalité française au tribunal de Dunkerque.

La carte d'identité est valable 15 ans.

En cas de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25 euros vous sera demandé.